



Conseil syndical membres suppléants

Par **Dominique B**, le **29/04/2015 à 08:14**

Bonjour,

Notre règlement de copropriété prévoit que le conseil syndical est composé de 3 membres. L'AG peut-elle élire des membres supplémentaires qui seraient suppléants donc sans droit de vote ?

Par **domat**, le **29/04/2015 à 10:10**

bjr,

l'article 25 du décret du 17 mars 1967 prévoit que des membres suppléants peuvent être désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

ils siègent au conseil syndical en cas de cessation définitive des fonctions du membre titulaire.
cdt